

# REGLEMENT INTERIEUR

## I – ORGANISATION

1. Le Vingt-huitième Open 1hKO est organisé par La Dame Noire
2. Dates et horaires des rondes :
  - Ronde 1 : jeudi 14 mai à 10h
  - Ronde 2 : jeudi 14 mai à 13h30
  - Ronde 3 : jeudi 14 mai à 16h
  - Ronde 4 : samedi 16 mai à 10h
  - Ronde 5 : samedi 16 mai à 13h30
  - Ronde 6 : samedi 16 mai à 16h
  - Ronde 7 : dimanche 17 mai à 10h
  - Ronde 8 : dimanche 17 mai à 13h30
  - Ronde 9 : dimanche 17 mai à 16h
3. Lieu : salle Jacques Brugnon, rue Jacques Brugnon, 78180 Montigny le Bretonneux.
4. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A de la saison en cours. Les droits d'inscription sont de 20 €. Les GMI et MI sont dispensés des droits d'inscriptions s'ils préviennent de leur venue 48h à l'avance par écrit. Les droits d'inscription pour les jeunes sont de 10 €. Le nombre de participants est limité à 51.

## II – REGLES, CLASSEMENT

5. Cadence : La cadence est de 50 minutes plus 10 secondes par coup. La notation est obligatoire et les parties seront comptabilisées pour le classement Elo FIDE (pour les parties opposant deux joueurs avec un classement Elo de moins de 1800).  
Le tournoi est homologué FFE & FIDE. Homologation accordée par la Direction Technique de la FFE sous le numéro 69939.
6. Les règles du jeu sont celles en vigueur à la date du tournoi.
7. L'appariement est fait au système suisse (C.04) intégral. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi.
8. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi point et chaque partie perdue zéro point.
9. Le joueur ayant le plus de points à la fin des 9 rondes est déclaré vainqueur du tournoi. En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz, puis la performance. En cas de nouvelle égalité, le joueur ayant le plus faible classement Elo au début du tournoi est classé devant.

### III – REPARTITION DES PRIX

10. La liste des prix sera affichée au plus tard lors de la troisième ronde.  
L'attribution de prix n'étant pas cumulable, chaque joueur recevra d'office le prix le plus important auquel il a droit.  
Montant total des prix : 500 € minimum

#### **Prix au classement général :**

Les prix sont attribués « à la place » (c'est-à-dire sans système Hort).

**Prix par catégorie :** ce tournoi adopte la méthode dite du surclassement. Un joueur concourant pour un prix dans sa catégorie pourra remporter un prix dans une catégorie supérieure si le mieux classé des joueurs de la catégorie supérieure terminant après lui au classement général avait droit, au titre de ladite catégorie, à un prix d'un montant supérieur au sien. Le joueur est alors surclassé : il se voit attribué le prix de la catégorie supérieure, provoquant dans celle-ci un recul d'un rang pour chacun des suivants et a contrario une avancée d'un rang pour chacun des suivants dans sa catégorie d'origine.

Exemple :

Extrait de la liste des prix :

- 1<sup>er</sup> prix de la 2<sup>e</sup> catégorie : 600
- 2<sup>e</sup> prix de la 2<sup>e</sup> catégorie : 400
- 3<sup>e</sup> prix de la 2<sup>e</sup> catégorie : 300
- 1<sup>er</sup> prix de la 3<sup>e</sup> catégorie : 500

Extrait du classement général :

- 10<sup>e</sup> : W (1<sup>er</sup> joueur 3<sup>e</sup> catégorie)
- 12<sup>e</sup> : X (1<sup>er</sup> joueur 2<sup>e</sup> catégorie)
- 13<sup>e</sup> : Y (2<sup>e</sup> joueur 2<sup>e</sup> catégorie)
- 15<sup>e</sup> : Z (2<sup>e</sup> joueur 3<sup>e</sup> catégorie)

Répartition obtenue suite au surclassement de W :

- W gagne le 1<sup>er</sup> prix de la 2<sup>e</sup> catégorie (600)
- X gagne le 2<sup>e</sup> prix de la 2<sup>e</sup> catégorie (400)
- Y gagne le 3<sup>e</sup> prix de la 2<sup>e</sup> catégorie (300)
- Z gagne le 1<sup>er</sup> prix de la 3<sup>e</sup> catégorie (500)

Le classement par catégorie n'est établi que si un minimum de 5 participants est atteint, et les règles de départages sont celles fixées à l'article 9.

Les joueurs NC ne peuvent prétendre à un prix de catégorie, sauf s'ils sont 5 minimum, auquel cas sera créé un prix de la catégorie NC.

### IV – DIVERS

11. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque participant désigné par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.
12. Il est strictement interdit de fumer dans tout le bâtiment. L'usage des téléphones mobiles dans l'aire de jeu pourra être passible d'un avertissement écrit et transmis à la commission de discipline de la Fédération Française des Echecs. Il est interdit de blitz dans la salle de jeu et de jouer "à la pendule" dans la salle d'analyse.
13. Le tournoi est arbitré par Yves des Cognets, Arbitre Open 1.
14. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.